

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2022

L'an 2022 et le 19 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 12/12/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur MAUXION Oliver, Maire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/12/2022.

Présents : M. MAUXION Olivier, M. SARRION Mathieu, M. RATIER François, Mme MILLELIRI Marie-Françoise, Mme GEORGLER Gaëlle.

Pouvoirs : M. Xavier PUISEUX à M. François RATIER, Mme Pauline ANNAT à Mme Marie-Françoise MILLELIRI et M. Patrice GREGORI à M. Mathieu SARRION

Absents : Mme LEMAIRE Céline et Mme Marie-Cécile POISSON

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise MILLELIRI, qui accepte, est désignée secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2022, est approuvé à l'unanimité.

❖ **Ordre du jour**

1. Contrat accompagnement RGPD -CDG77
2. Modification tableau des effectifs
3. Rénovation thermique et énergétique de la Mairie

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur un point non inscrit à l'ordre du jour : adoption à l'unanimité

1. CONTRAT ACCOMPAGNEMENT RGPD – CDG77

Monsieur le Maire informe le conseil que le marché du SDESM concernant la protection des données arrive à son terme le 31 décembre 2022 et ne sera pas reconduit.

Il indique que le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, propose un accompagnement pour une durée de 4 ans pour un montant de 456€ par an (montant identique à ce que la commune paye actuellement).

Adoption à l'unanimité.

2. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

À la suite de la mutation de la secrétaire de mairie actuelle, le maire propose au conseil de créer deux postes d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

3. RÉNOVATION THERMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

M. le Maire expose que dans le cadre de la prévision des travaux de rénovation énergétique et thermique de la Mairie, la Commune peut bénéficier de subvention de l'Etat, au titre de la Dotation de subvention à l'investissement local (DSIL), ou le cas échéant au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) mais aussi du PNRGF pour des travaux de rénovation énergétique et thermique du bâtiment de la mairie.

Vu le devis de l'entreprise Hayez Électricité d'un montant de 2 165.02 € HT pour le remplacement des luminaires et ampoules en LED de la mairie.

Vu le devis de l'entreprise Pougat d'un montant de 26 423.76 € HT pour l'isolation du R+1 de la mairie.

Dans l'attente d'autres devis afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR, de la Région IDF ainsi que du PNRG

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat – DETR	80 %	22 871.02
Fonds propres	20%	5 717.76
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		28 588.78

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** l'opération et les modalités de financement
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne

4. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°2

Afin de procéder au paiement des factures de l'agent d'entretien, il est nécessaire d'alimenter le compte 6218 du budget en cours. Le compte 615228 sera donc débité de 200 € afin de créditer le compte 6218 de ce même montant.

Adopté à l'unanimité.

5. DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- En ce qui concerne les travaux rue de la Croix Boisée : malgré les relances, ENEDIS n'est toujours pas intervenue pour achever les travaux et remettre les lieux en état.
- Travaux d'enfouissement des réseaux rue de Villiers : les travaux doivent commencer en début d'année 2023. Ils risquent de s'étaler dans la durée en raison des difficultés d'approvisionnement actuelles. Si tel était le cas, la rue serait rendue praticable dans l'intervalle.
- Madame Christina Goncalves sera recrutée comme secrétaire de Mairie en remplacement de Madame Mylène Laignelet pour une durée de 20 heures par semaine avec un contrat à durée déterminé de 4 mois dès le début d'année 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h20**.

En Mairie, le 19/12/2022
Le Maire, Olivier MAUXION